

SÉANCE ORDINAIRE DU 9 AOÛT 2021

Province de Québec
Municipalité de Saint-Thomas

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 9 août 2021 à 19h30 à la Mairie située au 1240, route 158 à Saint-Thomas à laquelle sont présents M. Marc Corriveau, Maire, les conseillères et les conseillers suivants : Mmes Agnès Derouin, Geneviève Henry et Marie Ouellette, MM. André Champagne, Maurice Marchand et Jacques Robitaille.

Les membres présents forment le quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

La séance est ouverte à 19h30 par M. Marc Corriveau, Maire, et Mme Danielle Lambert, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité, qui assiste à la séance et dresse le procès-verbal.

RÉSOLUTION No 195-2021

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUILLET 2021

Il est proposé par Mme Geneviève Henry, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet 2021 tel qu'il a été présenté.

RÉSOLUTION No 196-2021

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 JUILLET 2021

Il est proposé par M. Maurice Marchand, appuyé par Mme Agnès Derouin et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 juillet 2021 tel qu'il a été présenté.

RÉSOLUTION No 197-2021

APPROBATION DES COMPTES

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver les comptes payés de juillet 2021 tel que rapportés dans le journal des déboursés en date du 31 juillet 2021, d'approuver les comptes payés par Accès D Affaires de juillet 2021 tel que rapportés sur la liste des prélèvements effectués en date du 31 juillet 2021 et les comptes à payer de juillet 2021 tel que rapportés sur la liste des comptes fournisseurs en date du 31 juillet 2021 et définis comme suit :

- Comptes payés en date du 31 juillet 2021 du chèque # 14 659 au chèque # 14 683 pour un montant total de 419 610.62\$
- Comptes payés en juillet 2021 par Accès D Affaires au montant de 37 732.37\$
- Comptes à payer de juillet 2021 du chèque # 14 684 au chèque # 14 734 pour un montant total de 149 790.88\$

SÉANCE ORDINAIRE DU 9 AOÛT 2021

Que la directrice générale et secrétaire-trésorière atteste que les crédits nécessaires sont disponibles.

PÉRIODE DE QUESTIONS (Aucune)

RÉSOLUTION No 198-2021

DÉPÔT DE LA LETTRE DE DÉMISSION DE M. NICOLAS CARRIER, DIRECTEUR DU SERVICE D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

Il est proposé par M. Jacques Robitaille, appuyé par Mme Geneviève Henry et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas accepte la lettre de démission de M. Nicolas Carrier. Ce dernier quittera ses fonctions le 20 août prochain. M. Carrier offre ses services professionnels à partir du 21 août pour faciliter la transition et finaliser le processus de refonte du plan et des règlements d'urbanisme, au taux horaire de 90\$/heure à titre d'honoraires professionnels.

RÉSOLUTION No 199-2021

AFFICHAGE DU POSTE DE « DIRECTEUR DU SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT »

Il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par M. Maurice Marchand et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas procède à l'affichage du poste de « Directeur du service de l'urbanisme et de l'environnement ».

Le comité de sélection sera formé de :

- M. Marc Corriveau, maire
- Mme Danielle Lambert, directrice générale et secrétaire-trésorière
- M. André Champagne, conseiller au comité de relations humaines
- M. Nicolas Carrier, urbaniste, s'il accepte

RÉSOLUTION No 200-2021

FACTURES DE NORDIKEAU RELIÉES AU POMPAGE, TRANSPORT ET DISPOSITION DES BOUES DE L'ÉTANG NO 1 DE LA STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES.

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par Mme Agnès Derouin et résolu à l'unanimité des conseillers de la Municipalité de Saint-Thomas que les factures payées et à payer de Nordikeau relativement au projet de pompage, transport et disposition des boues de l'étang No 1 de la station d'épuration des eaux usées le seront par le règlement tel que mentionné à la résolution #60-2021.

RÉSOLUTION No 201-2021

PARTAGE DES COÛTS POUR LE NETTOYAGE DU CANAL DE DÉRIVATION POUR L'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE – FACTURE 4FR000548

Il est proposé par M. Maurice Marchand, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas paie le montant de 889.26\$ pour le nettoyage du canal de dérivation pour l'approvisionnement en eau potable (facture #4FR000548) à la Ville de Joliette.

SÉANCE ORDINAIRE DU 9 AOÛT 2021

RÉSOLUTION No 202-2021

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2(A)-2021 – RÈGLEMENT MODIFIANT L'ARTICLE 4.3 DU RÈGLEMENT 2-2021

Attendu que l'article 4.3 intitulé « Nouvelle pelouse et nouvel aménagement » doit être amendé ;

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été donné par M. Maurice Marchand, conseiller, à la séance ordinaire du 5 juillet 2021 ;

Attendu qu'un projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du 5 juillet 2021;

Il est proposé par Mme Agnès Derouin, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers de la Municipalité de Saint-Thomas que ce règlement soit adopté et qu'il se lise comme suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement pour valoir à toutes fins que de droit.

ARTICLE 2

L'article 4.3 « Nouvelle pelouse et nouvel aménagement » doit être amendé pour se lire comme suit :

Nonobstant l'article 4.2, l'officier responsable peut délivrer un permis au propriétaire qui en fait la demande afin d'autoriser l'arrosage sans contrainte pendant une durée de quinze (15) jours consécutifs, **une (1) fois par année**, d'une nouvelle pelouse, d'une nouvelle plantation d'arbres, d'une nouvelle plantation d'arbustes ou d'un nouvel aménagement paysager et ce, si les circonstances climatiques ou les réserves d'eau le permettent.

L'officier responsable peut exiger une preuve ou une copie de facture de l'achat justifiant la délivrance du permis.

Le propriétaire doit respecter les plages horaires d'arrosage, la période d'autorisation, l'obligation d'affichage du permis ainsi que toutes les modalités énoncées au permis d'arrosage.

ARTICLE 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

M. Marc Corriveau
Maire

Mme Danielle Lambert B.A.A.
Directrice générale et sec.-trésorière

SÉANCE ORDINAIRE DU 9 AOÛT 2021

RÉSOLUTION No 203-2021

ACCEPTER LA SOUMISSION DE CHAUFFAGE SPEC 360 INC. – RACCORDEMENT DES DEUX (2) GÉNÉRATRICES (SALLE SAINT-JOSEPH ET CLINIQUE MÉDICALE)

Il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par M. André Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas accepte la soumission de Chauffage SPEC 360 Inc., au montant de 11 090.00\$ plus taxes, pour le raccordement de deux (2) génératrices à la salle Saint-Joseph et à la clinique médicale.

RÉSOLUTION No 204-2021

DEMANDE DE SOUMISSIONS AUPRÈS DE DEUX (2) FOURNISSEURS POUR LE SEL À DÉGLAÇAGE – HIVER 2021- 2022

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas demande deux (2) soumissions auprès de Sel Frigon inc. et K+S Sel Windsor Ltée pour le sel à déglacage saison 2021-2022.

RÉSOLUTION No 205-2021

ACCEPTER L'OFFRE DE SERVICES DE LES SERVICES EXP POUR LA RÉFECTION D'UNE PARTIE DU RANG SUD ET D'UNE PARTIE DU PETIT RANG

Il est proposé par M. Maurice Marchand, appuyé par Mme Agnès Derouin et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas accepte l'offre de services de Les Services EXP, en date du 19 juillet 2021, au montant forfaitaire de 10 200.00\$ plus taxes, pour la préparation des plans et devis.

RÉSOLUTION No 206-2021

RENOUVELLEMENT DE L'ABONNEMENT AUPRÈS DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DU GRAND JOLIETTE

Il est proposé par M. Jacques Robitaille, appuyé par M. André Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas paie la facture de renouvellement au montant de 175.00\$ plus taxes, et délègue le Maire et la directrice générale à assister à certaines activités.

RÉSOLUTION No 207-2021

FRAIS D'INSCRIPTION HOCKEY MINEUR JOLIETTE- CRABTREE 2021-2022

Considérant la réception des frais d'inscription de l'association de hockey mineur Joliette-Crabtree ;

Considérant que les frais n'ont pas augmentés pour la saison 2021-2022 comparativement à la session précédente ;

SÉANCE ORDINAIRE DU 9 AOÛT 2021

Il est proposé par Mme Geneviève Henry, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas :

- Accepte les frais d'inscription déposés par l'AHMJC pour la saison 2021-2022;
- Accepte que l'AHMJC procède aux inscriptions en appliquant les rabais de l'article 1.1 de la politique de tarification aux activités de loisirs sur les frais réguliers ;
- Remboursera les rabais familiaux de l'article 1.3 de la politique de tarification directement au participant sur présentation du reçu officiel d'inscription, ce rabais n'est pas jumelable avec d'autres activités de la programmation loisirs ;
- Permet aux participants de déposer une demande de rabais supplémentaire via la *Politique de remboursement des activités hors territoire* selon les critères d'application de ladite politique.

RÉSOLUTION No 208-2021

FRAIS D'INSCRIPTION PATINAGE ARTISTIQUE CPA LES ÉTOILES D'ARGENT

Considérant la réception des frais d'inscription de l'association CPA Les Étoiles d'Argent par courriel en date 23 juillet 2021;

Considérant que les frais n'ont pas augmenté pour la saison 2021-2022 comparativement à la session précédente;

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par M. Maurice Marchand et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas :

- Adopte les frais d'inscription déposé par le CPA Les Étoiles d'Argent pour la saison 2021-2022;
- Accepte de procéder aux inscriptions pour les citoyens de Saint-Thomas au service des loisirs de Saint-Thomas en appliquant les rabais de la politique de tarification aux activités de loisirs articles 1.1 et 1.3 sur les frais réguliers, ces rabais ne seront pas applicables sur les frais de retard et le rabais familial n'est pas jumelable avec d'autres activités de la programmation loisirs;
- Permet aux participants de déposer une demande de rabais supplémentaire via la *Politique de remboursement des activités hors-territoire* selon les critères d'application de de la dite politique.

RÉSOLUTION No 209-2021

BUDGET POUR LES PANNEAUX D'INTERPRÉTATION DU PROJET DES BANDES RIVERAINES AU PARC RUISSEAU-DES-VENTS

Considérant qu'un volet d'éducation était visé lors de la réalisation du projet d'aménagement en bande riveraine longeant le cours d'eau au parc Ruisseau-des-Vents;

Il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par M. André Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas accorde un budget de 2500\$ pour les 12 panneaux d'interprétation et les pieux d'ancrages pour identifier

SÉANCE ORDINAIRE DU 9 AOÛT 2021

les 10 parcelles aménagées en bande riveraine au parc Ruisseau-des-Vents, les coûts d'installation par les travaux publics n'est pas incluse.

RÉSOLUTION No 210-2021

CONTRACTUELS DE LA PROGRAMMATION LOISIRS POUR L'AUTOMNE 2021 ET L'HIVER 2022

Il est proposé par M. Maurice Marchand, appuyé par M. Jacques Robitaille et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas contracte les services de l'Académie Para'S'cool, l'École de danse Symbiose, le Théâtre Côte-à-Côte, En Corps inc. et Nancy Riquier selon les tarifs déposés par le service des loisirs pour les activités de loisirs des programmations automne 2021 et hiver 2022.

REMBOURSEMENT DES ACTIVITÉS HORS TERRITOIRE

Aucune demande déposée à la table du conseil par Mme Karine Marois, directrice des loisirs.

RÉSOLUTION No 211-2021

ACHAT DE TROIS (3) PERGOLAS POUR LE TERRAIN DES LOISIRS

Il est proposé par Mme Marie Ouellette, appuyé par Mme Geneviève Henry et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas achète trois (3) pergolas, au prix de 1 899.99\$ plus taxes chacune (livraison incluse). Cet achat sera effectué par Mme Danielle Lambert, directrice générale et secrétaire-trésorière, sur le site en ligne de Costco.ca. La Municipalité remboursera Mme Lambert du montant de l'achat.

RÉSOLUTION No 212-2021

EMBAUCHE DE MME FLORENCE PARÉ AU POSTE DE DIRECTEUR DU SERVICE DE L'URBANISME, L'ENVIRONNEMENT, PERMIS ET INSPECTION PAR INTÉRIM

Attendu que le directeur du service de l'urbanisme et de l'environnement va quitter ses fonctions le 20 août 2021 ;

Attendu que la Municipalité de Saint-Thomas a trouvé une personne pour occuper le poste par intérim, et qui exercera les fonctions suivantes, à partir du 23 août 2021 :

- Fonctionnaire responsable de la délivrance des permis et certificats relatif aux règlements d'urbanisme selon l'article 119 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

- Fonctionnaire responsable de l'application du *Règlement sur le traitement et l'évacuation des eaux usées des résidences isolées* R.Q. Q-2, r.22 ;

- Fonctionnaire responsable de l'application du règlement sur les nuisances ;

SÉANCE ORDINAIRE DU 9 AOÛT 2021

- Fonctionnaire responsable de l'application du *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection* R.Q. Q.2, r.35.2 ;

En conséquence, il est proposé par M. André Champagne, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que Mme Florence Paré soit nommée à la fonction de directeur du service de l'urbanisme, l'environnement, permis et inspection par intérim, de la Municipalité de Saint-Thomas en date du 23 août 2021 et que M. Pierre Désy puisse agir au même titre en cas d'absence de Mme Paré ;

Que Mme Florence Paré, sera présente à la Mairie durant la semaine du 16 août 2021, pour être guider par M. Nicolas Carrier ;

Que Mme Florence Paré, à titre de directeur du service de l'urbanisme, l'environnement, permis et inspection par intérim, soit autorisée de façon générale à voir à l'application des différents règlements ci-haut mentionnés et à entreprendre les poursuites pénales contre tout contrevenant tel que prévu à ces mêmes règlements ;

Que cette résolution abroge toute autre résolution traitant de la nomination de M. Nicolas Carrier au poste de directeur du service de l'urbanisme et de l'environnement, et ce, à partir du 21 août 2021 ;

Que les conditions d'embauche sont les suivantes :

- Salaire horaire de 32\$/heure à raison de 35 heures/semaine.

RÉSOLUTION No 213-2021

SOUMISSION DE RENOFLEX POUR DES GLISSIÈRES DE SÉCURITÉ SUR LE RANG DE LA GRANDE-CHALOUPE

Il est proposé par M. Jacques Robitaille, appuyé par M. André Champagne et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Saint-Thomas accepte la soumission de Rénoflex, au montant de 9 633.55\$ plus taxes.

CORRESPONDANCES

PÉRIODE DE QUESTIONS (Aucune)

RÉSOLUTION No 214-2021

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE AU 23 AOÛT 2021

Il est proposé par M. André Champagne, appuyé par Mme Marie Ouellette et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit ajournée au 23 août 2021 à 19h30.

M. Marc Corriveau
Maire

Mme Danielle Lambert B.A.A.
Directrice générale et sec.-trésorière